

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 1 of 21

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Numéro de la matière : **1004266**

Nom commercial : **FCM-93618**
CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtement céramique destiné à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro Spain, S.A.
Carretera Valencia-Barcelona Km 61,5
12550 Almazora (Castellón)

Téléphone : +34964504450

Téléfax : +34964504421

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : gestion.msds@ferro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro local : +(33)-975181407
CHEMTREC Numéro International : +(1)-703-527-3887 appelez gratuitement

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 2 of 21

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- Intervention:**
P391 Recueillir le produit répandu.
- Élimination:**
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique : Verre/Fritte
Minéral silicatique

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
frittes, produits chimiques (contient cadmium)	65997-18-4 266-047-6 01-2119548361-42-xxxx	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 10
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
kaolin	1332-58-7 310-194-1		< 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 3 of 21

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun(e) à notre connaissance.
Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 4 of 21

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 5 of 21

locales et nationales.
Éviter le rejet dans l'environnement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Autres données : Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Base
kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m3		FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				
frites, produits chimiques (contient cadmium)	65997-18-4	VLCT (VLE)	0,05 mg/m3 (cadmium)	cadmium	FR VLE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 6 of 21

Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme, Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles, Valeurs limites indicatives
----------------------------	--

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

frites, produits chimiques (contient cadmium) : Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 4 µg/m³
 Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Utilisation finale: Adulte de la population générale
 Voies d'exposition: Oral(e)
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 1 µg/kg pc/jour
 Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

frites, produits chimiques (contient cadmium) : Eau douce
 Valeur: 0,19 µg/l
 Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Eau de mer
 Valeur: 1,14 µg/l
 Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Station de traitement des eaux usées
 Valeur: 20 µg/l
 Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Sédiment d'eau douce
 Valeur: 1,8 mg/kg poids sec (p.s.)
 Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Sédiment marin
 Valeur: 0,64 mg/kg poids sec (p.s.)
 Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Sol
 Valeur: 0,9 mg/kg poids sec (p.s.)
 Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 7 of 21

Oral(e)

Valeur: 0,16 Aliments mg / kg

Valeur en référence à la valeur de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Donnée non disponible

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m³ le masque anti-poussière est recommandé.
- Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : poudre
- Couleur : blanc
- Odeur : inodore
- Seuil olfactif : Non applicable
- pH : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 8 of 21

Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Indice de réfraction	: Non applicable
----------------------	------------------

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 9 of 21

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans des conditions normales.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

frittes, produits chimiques (contient cadmium):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 890 mg/kg p.c./jour
Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 259 mg/m3
Méthode: OCDE ligne directrice 403

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 10 of 21

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

frittes, produits chimiques (contient cadmium):

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Évaluation des données humaines et animales disponibles

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Irritation cutanée in vivo

toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

frittes, produits chimiques (contient cadmium):

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Évaluation des données humaines et animales disponibles

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Irritation oculaire in vivo

toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

frittes, produits chimiques (contient cadmium):

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques: Évaluation des données humaines, animales et autres disponibles

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques: Étude in vivo

toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

frittes, produits chimiques (contient cadmium):

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 11 of 21

Génotoxicité in vitro : Résultat: Les données issues des systèmes expérimentaux in vitro et in vivo ne sont pas cohérentes mais elles suggèrent que le cadmium, sous certaines formes, possède des propriétés mutagènes.

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Génotoxicité in vivo : Résultat: Concernant l'exposition humaine, les données sont également conflictuelles mais un potentiel mutagène, via les voies d'exposition orale et par inhalation, n'est pas à exclure. Seuil possible pour les effets mutagènes.

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Voie d'application: Inhalation

LOAEL: 0,03 mg/m³

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Effets sur la fertilité : Fertilité: Dose sans effet toxique observé: 0,23 mg/m³

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Incidences sur le développement du fœtus : Résultat: Des effets sur le développement ont été observés après une exposition orale et par inhalation aux composés de cadmium, dans des études sur les rats et les souris. Des modifications neurocomportementales ont été rapportées en l'absence de toxicité maternelle, mais la solidité de ces observations n'était pas suffisante pour en déduire une NOAEL appropriée.

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 12 of 21

Toxicité à dose répétée

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Dose sans effet toxique observé: 0,12 mg/kg/jour

Voie d'application: Oral(e)

Organes cibles: Reins, Os

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

NOAEL: 0,013 mg/m³

Voie d'application: Inhalation

Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Inhalation

: Symptômes: Irritation respiratoire

Remarques: Évaluation des données humaines et animales disponibles - Non irritant

Irritation respiratoire in vivo - Non irritant

toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Remarques: Le cadmium est essentiellement absorbé par voie orale et par inhalation. Il est ensuite transporté via le foie jusqu'aux reins, et il n'est pas métabolisé. Le cadmium est ensuite excrété très lentement via les déchets corporels.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 13 of 21

milieu aquatique

effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Composants:

frittes, produits chimiques (contient cadmium):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 34 µg/l
 Durée d'exposition: 24 jr
 Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 38 µg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité pour les algues : CE50 (algues): 18 µg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

NOEC (algues): 0,85 µg/l
 Point final: Toxicité chronique pour les plantes aquatiques
 Durée d'exposition: 24 h
 Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les bactéries : NOEC (Organismes sédimentaires): 1225 milligramme par kilogramme
 Point final: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
 Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,47 µg/l
 Durée d'exposition: 46 jr
 Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,16 µg/l
 Durée d'exposition: 21 jr
 Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 3,6 mg/kg
 Point final: Toxicité terrestre chronique

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 14 of 21

Espèce: Micro-organismes du sol
Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

NOEC: 5 mg/kg
Point final: Toxicité terrestre chronique
Espèce: Invertébrés du sol
Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité pour les plantes : NOEC: 1,8 mg/kg
Point final: Toxicité terrestre chronique
Espèce: Plantes
Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité des sédiments : CE50: 0,2 mg/l
Durée: 30 min
Type de Test: Inhibition de la respiration
Sédiment: boue activée
Substance d'essai: boue activée
Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Toxicité pour les organismes terrestres : NOEC: 1,6 mg/kg
Point final: Toxicité terrestre chronique
Espèce: Oiseaux
Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

frittes, produits chimiques (contient cadmium):

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Dégradation biotique
Remarques: Non applicable
toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Résultat: Hydrolyse en tant que fonction du pH
Méthode: Dégradation abiotique
Remarques: Non applicable
toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 15 of 21

Résultat: Photolyse
 Méthode: Dégradation abiotique
 Remarques: Non applicable
 toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Résultat: Oxydation atmosphérique
 Méthode: Dégradation abiotique
 Remarques: Non applicable
 toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

kaolin:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

frittes, produits chimiques (contient cadmium):

Bioaccumulation : Concentration: 15 kg/kg ps
 Remarques: BSAF- Biota Sediment Accumulation Factor
 toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Espèce: algues
 Facteur de bioconcentration (FBC): 15.116
 Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Espèce: Invertébrés
 Facteur de bioconcentration (FBC): 5.000
 Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

Espèce: vertébrés
 Facteur de bioconcentration (FBC): 233
 Remarques: toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

kaolin:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les : Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 16 of 21

compartiments
environnementaux

Composants:

frittes, produits chimiques (contient cadmium):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Adsorption / désorption
Milieu:Sol
Remarques: Non indiqué, toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

kaolin:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

frittes, produits chimiques (contient cadmium):

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..
Remarques: Non applicable
toxicité, en référence à la valeur de toxicité de l'oxyde de cadmium et non à la fritte elle-même

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 17 of 21

frites, produits chimiques (contient cadmium):

Cheminement et devenir : Aucun(e) à notre connaissance.
 dans l'environnement

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
 Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
 Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
 Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
 Eliminer comme produit non utilisé.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

- ADN** : UN 3077
ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
 (frites, produits chimiques (contient cadmium))
- ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
 (frites, produits chimiques (contient cadmium))
- RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
 (frites, produits chimiques (contient cadmium))
- IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 18 of 21

IATA : (frits, chemicals (contains cadmium))
: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(frits, chemicals (contains cadmium))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Instruction d'emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 19 of 21

Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Pas d'information disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Type de bateau : N/A

Catégorie de pollution : N/A

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 20 of 21

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 25: Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline, des silicates cristallins, du graphite ou de la houille.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

EINECS (European Union) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SWISS (Switzerland) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA (United States) : Dans l'inventaire TSCA

DSL/NDSL (Canada) : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.

AICS (Australia) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZioC (New Zealand) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS (Japan) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL (Japan) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI (Korea) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS (Philippines) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC (China) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

FCM-93618		CEFCM-93618 Glaze Mixd Misc CdSe pp25kg	
Spécification du produit	RS_FP_302078	Date de révision	19.07.2017
Version	2.1	Date d'impression	19.07.2017
Numéro de la matière	1004266	Page	Page 21 of 21

TCSI (Taiwan) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

CICR (Turkey) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

INSQ (Mexico) : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour phrase H

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.